

Demande de disque de livraison

Etes-vous concerné ?

Vous êtes commerçant ET vous effectuez des livraisons à vos clients **avec un véhicule de société** dans le cadre de votre activité (ne sont pas concernés les commerçants faisant de l'approvisionnement)

OU

Vous êtes transporteur professionnel effectuant une livraison ou un enlèvement de marchandises auprès de professionnels ou de particuliers ET vous n'êtes pas adhérent à une fédération de transporteurs (si vous êtes adhérent vous devez vous adresser à votre fédération)

ET

Vous devez livrer sur des emplacements de livraison situés en zone rouge ou sur les axes pénétrants (voir plan)

Informations complémentaires :

Nature de votre activité :

Nature des produits :

Volume des marchandises :

Poids des marchandises :

Fréquence des livraisons par jour et par semaine :

Type de véhicule utilisé :

Nombre de véhicules utilisés :



❖ *Vous n'êtes a priori pas concerné par le disque de livraison mais vous approvisionnez votre commerce : vous pouvez arrêter votre véhicule sur les aires de livraison sous réserve de rester à proximité de votre véhicule pour pouvoir le déplacer sur simple demande d'un agent de contrôle ; cet arrêt doit être bref et si possible intervenir en dehors des heures dédiées aux livraisons (7H30-11H30 du lundi au samedi en zone rouge et axes pénétrants).*

Vos coordonnées :

Nom du demandeur :

Raison sociale :

Adresse :

N° de téléphone :

N° de fax :

Adresse e-mail :

Nombre de disques demandés :

Demande à transmettre par mail (disquelivraisonprofessionnels@mairie-nantes.fr), par voie postale (Mairie de Nantes – Service stationnement - 2, rue de l’Hôtel de Ville 44000 Nantes) ou à déposer à l’accueil du service stationnement (11, boulevard de Stalingrad – bâtiment B – RDC) avec les copies des justificatifs suivants :

- Transporteurs professionnels :
 - Copie de la licence communautaire ou copie de la licence de transport intérieur
 - Certificat(s) d’immatriculation(s) du ou des véhicules
- Commerçants :
 - Dernier avis d’imposition de la CET (contribution économique territoriale)
 - Extrait K-Bis de – de 3 mois (immatriculation au Registre des Commerces et Sociétés) ou Extrait D1 de – de 3 mois (immatriculation au Répertoire des Métiers)
 - Certificat(s) d’immatriculation(s) du ou des véhicules



- ❖ *Les bonnes pratiques : je respecte les horaires de livraison, j’appose le disque de manière visible derrière le pare-brise, je n’utilise pas l’aire de livraison pour stationner mon véhicule, je m’arrête uniquement pour charger, décharger, enlever des marchandises, je coupe mon moteur.*

Nantes, le

Signature :